

Département de la Manche
Arrondissement d'Avranches
Commune de Saint Georges de Rouelley
26 Grande rue
50720
Tél: 02.33.59.44.03

E-mail : mairie@saintgeorgesderouelley.fr
site : <https://saintgeorgesderouelley.fr>

Suivez-nous sur  : vie communale et associative de Saint Georges de Rouelley



NOTE DE RENTREE SCOLAIRE

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE ROUELLEY

Objet : Sécurité et sérénité aux abords de l'école – Règlement de la cantine scolaire

Chers parents,

La sécurité de nos enfants est une priorité absolue, surtout aux abords de leur école. Chaque jour, la circulation et le stationnement autour de l'établissement jouent un rôle **déterminant** pour garantir leur protection. C'est pourquoi nous comptons sur votre vigilance et votre coopération pour faire de cet espace un lieu sûr et apaisé.

Respectons ensemble les règles essentielles :

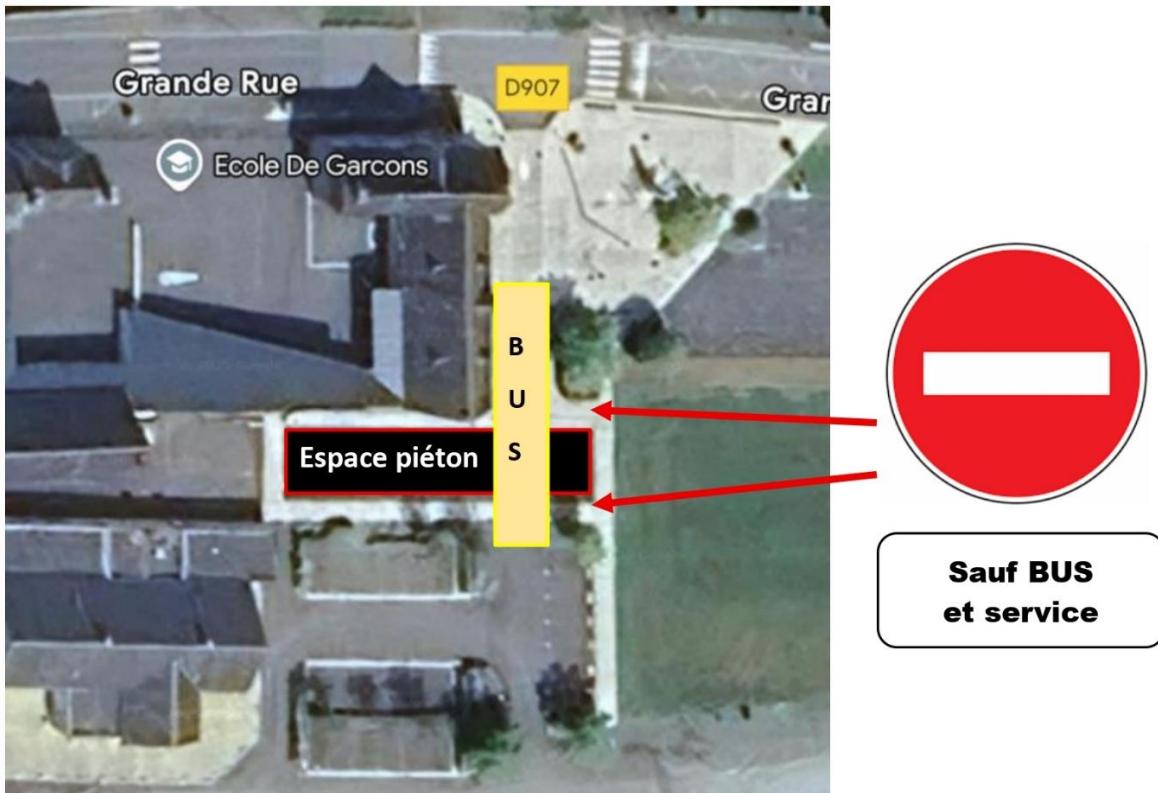
- **Limitez votre vitesse** à 30 km/h dans la zone scolaire. Cette mesure n'est pas une simple recommandation : elle sauve des vies.
- **Stationnez uniquement aux emplacements prévus**, sans obstruer les passages piétons, les entrées de l'école ou les issues de secours. Un arrêt minute, même rapide, peut créer un danger.
- **La zone piétonne est réservée aux enfants et aux familles à pied.** En la préservant, vous leur offrez un espace sécurisé pour se déplacer sans risque.

Pourquoi ces gestes comptent-ils ?

- Ils **protègent** nos enfants des accidents, souvent liés à une visibilité réduite ou à une vitesse excessive.
- Ils **fluidifient** les arrivées et les départs, évitant stress et conflits entre usagers.
- Ils **montrent l'exemple** : en respectant le code de la route, vous enseignez à vos enfants l'importance des règles collectives.

Nous savons que les habitudes sont parfois difficiles à changer, mais chaque effort – même petit – fait la différence. **Ensemble, faisons de notre école un modèle de civisme et de sécurité.**

Merci pour votre engagement au quotidien.



Pour garantir un service de restauration scolaire **efficace et équitable**, la mairie de Saint-Georges-de-Rouelley met en place un règlement clair concernant **l'accueil des enfants de CE et CM**, **les modalités d'inscription** et **les conditions de facturation**.

Ce cadre a pour objectif d'assurer :

- Un environnement serein et respectueux** pour tous les enfants et les équipes,
- Des règles d'inscription transparentes** pour faciliter l'organisation des familles,
- Une tarification juste et adaptée** aux besoins de chacun.

Parce que la cantine est un service **déterminant** pour la vie scolaire et le bien-être des enfants, ce règlement vise à en optimiser le fonctionnement **au bénéfice de tous**.

Merci de nous le retourner signé avant le vendredi 17 octobre

L'équipe de direction et la municipalité